

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix-en-Provence

République française

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE
LA FARE LES OLIVIERS
13580**

DECISION DU PRESIDENT

En application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n° 2022_1_2 du 21 mars 2022 portant délégation du Conseil d'Administration du CCAS au Président,

N° 2023_2 – OBJET: Contrat de location avec la société KOESIO pour le photocopieur/fax/scanner couleur du CCAS

Le Président du CCAS de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

RAPPELLE que le CCAS a signé, en 2017, un contrat de location pour la fourniture d'un photocopieur/fax/scanner couleur ainsi qu'un contrat de garantie et de connexion avec la société INNOVA PRINT SERVICES pour une durée de 63 mois.

INFORME que suite à la cessation d'activités de la société INNOVA PRINT SERVICES, il convient de signer un nouveau contrat avec son repreneur.

DECIDE de passer un contrat, à compter du 30/12/2022 sans effet rétroactif au 05/10/2022, avec la société KOESIO – 900 chemin de l'Aumône vieille, Parc l'angeviniere, Bat B – 13678 AUBAGNE cedex, pour une durée de 8 trimestres, pour un montant trimestriel de 485 € HT incluant la mise à disposition du copieur et un forfait trimestriel de 7200 impressions noires (supplément à 0.0045 € HT / copie) et 1500 impressions couleur (supplément à 0.045 € HT / copie).

DIT QUE les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont prévus au budget du CCAS, aux chapitre et article correspondants.

Fait à la Fare les Oliviers, le 06/01/2023.

Oliver GUIROU

Président du CCAS
Maire de la Fare les Oliviers

